

LE 7 DÉCEMBRE 2020
PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ DE MIRABEL

Séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Mirabel, tenue dans la salle du conseil municipal, secteur de Sainte-Monique, Mirabel, le lundi sept décembre deux mille vingt, à dix-neuf heures quarante, sous la présidence de M. le maire, Jean Bouchard.

Sont présents les conseillers et conseillères :

M. Michel Lauzon
MM. Robert Charron (vidéoconférence)
François Bélanger
Patrick Charbonneau
Mmes Isabelle Gauthier
Francine Charles (vidéoconférence)
M. Marc Laurin

Sont également présents :

M. Mario Boily, directeur général (vidéoconférence)
Mmes Louise Lavoie, directrice générale adjointe
Suzanne Mireault, greffière

Est absente la conseillère :

Mme Guylaine Coursol

975-12-2020	Aide financière à l'entreprise « LIQD Café » pour le marketing/publicité. (FAE-2020-03) (G5 500 N15023 #110576)
--------------------	--

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité d'investissement en vertu de sa résolution numéro CIM-2020-11-01;

Il est proposé par monsieur le conseiller Patrick Charbonneau, appuyé par monsieur le conseiller François Bélanger et résolu unanimement :

De verser une aide financière au montant maximum de 10 000 \$ à « LIQD Café », pris à même le fonds d'aide aux entreprises issu du fonds régions et ruralité, suite à une demande présentée par « LIQD Café », pour du marketing/publicité et à l'achat de matières premières.

D'autoriser à cet effet le directeur de Mirabel économique à signer, pour et au nom de la Ville, une entente relativement au présent dossier.

976-12-2020	Aide financière pour une demande présentée dans le cadre du Fonds de la relève agricole de Mirabel par « Les jardins de la Fourchette », située au 18861, côte Saint-Pierre, dans le secteur de Saint-Janvier. (FRA-2020-02) (G5 500 N197)
--------------------	---

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité d'investissement en vertu de sa résolution numéro CIM-2020-11-05;

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Lauzon, appuyé par monsieur le conseiller Robert Charron et résolu unanimement :

De verser une aide financière au montant de 7 000 \$ à « Les jardins de la Fourchette », dans le cadre du Fonds de la relève agricole de Mirabel, pour le projet : « Améliorations locatives et acquisition d'équipements agricoles », et dont l'entreprise est située au 18861, côte Saint-Pierre, dans le secteur de Saint-Janvier, le tout pour soutenir le démarrage de l'entreprise et la conversion des terres à l'agriculture biologique.

977-12-2020	Aide financière pour une demande présentée dans le cadre du Fonds de la relève agricole de Mirabel par « David et Philip inc. », située au 5305, rang Saint-Hyacinthe, dans le secteur de Sainte-Scholastique. (FRA-2020-03) (G5 500 N197)
--------------------	---

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité d'investissement en vertu de sa résolution numéro CIM-2020-11-06;

Il est proposé par madame la conseillère Isabelle Gauthier, appuyé par monsieur le conseiller Michel Lauzon et résolu unanimement :

De verser une aide financière au montant de 10 000 \$ à « David et Philip inc. », dans le cadre du Fonds de la relève agricole de Mirabel, pour le projet : « Aménagement final d'une cuisine commerciale », et dont l'entreprise est située au 5305, rang Saint-Hyacinthe, dans le secteur de Sainte-Scholastique, le tout pour soutenir le démarrage de l'entreprise.

978-12-2020	Aide financière à « La Chambre de commerce et de l'industrie de Mirabel (CCIM) » pour le projet intitulé « Soutien à la mission 2020 ». (FSD-2019-01) (G5 500 N15601 #107271)
--------------------	--

CONSIDÉRANT la recommandation du comité d'investissement, en vertu de sa résolution numéro CIM-2020-11-02;

Il est proposé par monsieur le conseiller Patrick Charbonneau, appuyé par monsieur le conseiller Michel Lauzon et résolu unanimement :

De verser une aide financière au montant de 60 000 \$ à « La Chambre de commerce et de l'industrie de Mirabel (CCIM) », pris à même le fonds de soutien au développement issu du fonds régions et ruralité, suite à une demande présentée par « La Chambre de commerce et de l'industrie de Mirabel (CCIM) », dans le projet intitulé « Soutien à la mission 2020 », la valeur totale du projet étant de 193 085 \$.

La présente aide financière comprend l'obligation de produire et de transmettre à la Ville son rapport annuel et la signature d'une entente de partenariat officielle entre la Ville et la Chambre de commerce et de l'industrie de Mirabel. Cette aide inclut un montant de 15 000 \$ qui a déjà été versé à titre de Partenariat Or pour cette année.

D'autoriser à cet effet le directeur de Mirabel économique à signer, pour et au nom de la Ville, une entente relativement au présent dossier.

La présente résolution abroge la résolution numéro 104-02-2020.

979-12-2020	Aide financière à « La Chambre de commerce et de l'industrie de Mirabel (CCIM) » pour le projet intitulé « Soutien à la mission 2021 ». (FSD-2020-23) (G5 500 N15601 #110422)
--------------------	--

CONSIDÉRANT la recommandation du comité d'investissement, en vertu de sa résolution numéro CIM-2020-11-03;

Il est proposé par madame la conseillère Francine Charles, appuyé par monsieur le conseiller Patrick Charbonneau et résolu unanimement :

De verser une aide financière au montant de 60 000 \$ à « La Chambre de commerce et de l'industrie de Mirabel (CCIM) », pris à même le fonds de soutien au développement issu du fonds régions et ruralité, suite à une demande présentée par « La Chambre de commerce et de l'industrie de Mirabel (CCIM) », dans le projet intitulé « Soutien à la mission 2021 », la valeur totale du projet étant de 155 000 \$.

D'autoriser à cet effet le directeur de Mirabel économique à signer, pour et au nom de la Ville, une entente relativement au présent dossier.

980-12-2020	Aide financière à « Club Gym-Plus inc. » pour le projet intitulé « Relocalisation des activités et réaménagement d'un gymnase ». (FSD-2020-24) (G5 500 N15601 #110545)
--------------------	---

CONSIDÉRANT la recommandation du comité d'investissement, en vertu de sa résolution numéro CIM-2020-11-04;

Il est proposé par monsieur le conseiller François Bélanger, appuyé par monsieur le conseiller Michel Lauzon et résolu unanimement :

De verser une aide financière au montant maximum de 50 000 \$ à « Club Gym-Plus inc. », pris à même le fonds de soutien au développement issu du fonds régions et ruralité, suite à une demande présentée par « Club Gym-Plus inc. », dans le projet intitulé « Relocalisation des activités et réaménagement d'un gymnase », la valeur totale du projet étant de 480 000 \$.

D'autoriser à cet effet le directeur de Mirabel économique à signer, pour et au nom de la Ville, une entente relativement au présent dossier.

981-12-2020	Acceptation provisoire de travaux.
--------------------	---

Il est proposé par monsieur le conseiller Patrick Charbonneau, appuyé par monsieur le conseiller François Bélanger et résolu unanimement :

De procéder à l'acceptation provisoire des travaux suivants :

- a) d'asphaltage 2019, phase I, telle que recommandée par la directrice du Service du génie, lesquels travaux ont été autorisés par la résolution numéro 268-03-2019 et exécutés par l'entrepreneur « Uniroc Construction inc. »; **(X3 211 U3 N15488)**
- b) d'infrastructures municipales sur la rue Siméon-Lamarche (lot 6 351 481), secteur de Saint-Augustin, telle que recommandée par « Tetra Tech QI inc. » et la directrice du Service du génie, lesquels travaux ont été autorisés au promoteur « 9198-7354 Québec inc. (Robert Briand) » par la résolution numéro 485-06-2016 et exécutés par l'entrepreneur « Construction G-Nesis inc. ». **(X3 S12 N15530) (Dossier général X3 N15097)**

MME LA CONSEILLÈRE FRANCINE CHARLES DÉCLARE QU'ELLE A UN INTÉRÊT DANS LA QUESTION EN DÉLIBÉRATION SUIVANTE (RÉSOLUTION NUMÉRO 982-12-2020), COMPTE TENU DE RELATIONS FAMILIALES :

982-12-2020	Acceptation finale de travaux.
--------------------	---------------------------------------

Il est proposé par monsieur le conseiller François Bélanger, appuyé par monsieur le conseiller Patrick Charbonneau et résolu unanimement :

De procéder à l'acceptation finale des travaux suivants :

- a) de réaménagement de la côte des Anges entre les rues des Bouleaux et Paul-Sauvé, secteur de Saint-Augustin, telle que recommandée par « EFEL Experts-Conseils » et la directrice du Service du génie, lesquels travaux ont été autorisés par le règlement numéro 2229 et la résolution numéro 381-05-2019 et exécutés par l'entrepreneur « Cusson-Morin Construction inc. ». **(X3 U3 N15241)**
- b) d'asphaltage 2018, phase II, telle que recommandée par la directrice du Service du génie, lesquels travaux ont été autorisés par la résolution numéro 384-05-2018 et exécutés par l'entrepreneur « Pavages Multipro inc. ». **(X3 211 U3 N15411)**

MME LA CONSEILLÈRE FRANCINE CHARLES S'ABSTIENT DE VOTER SUR CETTE RÉSOLUTION.

983-12-2020	Programmation des travaux d'infrastructures dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023. (G5 500 N15509)
--------------------	--

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mirabel a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

Il est proposé par madame la conseillère Isabelle Gauthier, appuyé par monsieur le conseiller Robert Charron et résolu unanimement :

Que la Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle.

Que la Municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023.

Que la Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version no 2, ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Que la Municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq (5) années du programme.

Que la Municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

Que la Municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux version no 2, ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

984-12-2020	Acquisition d'une servitude permanente de drainage pluvial sur une partie du lot 5 466 695, dans le secteur de Saint-Janvier, de « Complexe Immobilier Le Pur inc. ». (X3 513 S14 N2325 #110604)
--------------------	---

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Lauzon, appuyé par monsieur le conseiller Robert Charron et résolu unanimement :

D'acquérir de « Complexe Immobilier Le Pur inc. », ou de tout autre propriétaire, pour le prix de un dollar (1,00 \$) :

- une servitude permanente de drainage pluvial sur une partie du lot 5 466 695, dans le secteur de Saint-Janvier, d'une superficie approximative de 53,7 mètres carrés, telle que décrite et montrée à une description technique et un plan préparés le 7 octobre 2020, par

Nathalie Levert, arpenteur-géomètre, sous le numéro 11581 de ses minutes.

La servitude est acquise en faveur du lot 6 377 997.

Tous les frais afférents à l'acquisition et notamment les frais de notaire sont à la charge de la Ville.

De mandater le notaire Me Pierre Chartrand pour préparer l'acte de servitude et les autres documents nécessaires.

D'autoriser le maire ou le maire suppléant et la greffière ou le greffier adjoint à signer, pour et au nom de la Ville, l'acte de servitude et les autres documents nécessaires.

985-12-2020	Inscription d'un préavis d'exercice du droit de demander la résolution de la vente du lot 4 241 535, situé sur le chemin Victor, dans le secteur de Saint-Janvier, appartenant à « Les Développements Immobiliers Sortie 31 inc. ». (G7 410 N2325 #86000)
--------------------	--

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mirabel a vendu à « Les Développements Immobiliers Sortie 31 inc. » le lot 4 241 535, situé sur le chemin Victor, dans le secteur de Saint-Janvier, le 3 mars 2016, en vertu d'un acte de vente publié sous le numéro 22 161 007, du bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Deux-Montagnes;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'acte de vente, l'acquéreur avait l'obligation de construire un immeuble à des fins commerciale d'une valeur de 2 500 000 \$, ce qui n'a pas été fait;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt de la Ville de réserver tous ses droits concernant la résolution de la vente et que pour ce faire, un préavis de l'exercice de son droit doit être publié;

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Charron, appuyé par monsieur le conseiller Michel Lauzon et résolu unanimement :

Que ce conseil autorise l'inscription d'un préavis d'exercice de son droit de demander la résolution de la vente concernant le lot 4 241 535, maintenant connu sous les numéros de lots 6 251 663, 6 251 664 et 6 251 665, ayant fait l'objet d'un acte de vente publié sous le numéro 22 161 007, du bureau de la publicité des droits de Deux-Montagnes.

986-12-2020	Adhésion à l'entente entre l'Union des municipalités du Québec (UQM) et Énergir, s.e.c. (X3 416 U4 N1059)
--------------------	--

CONSIDÉRANT QUE les municipalités sont, en vertu de la *Loi sur les compétences municipales* (L.R.Q., c. C-41.1), gestionnaires et propriétaires de l'emprise publique municipale;

CONSIDÉRANT QUE la *Loi sur la Régie de l'énergie* (L.R.Q. chapitre R-6.01) accorde au distributeur de gaz naturel un droit d'accès au territoire municipal afin qu'il puisse déployer et entretenir ses réseaux de distribution;

CONSIDÉRANT QU'il est aussi prévu que l'installation de ces réseaux sur le territoire municipal s'effectue selon les conditions convenues entre le distributeur et la municipalité ou, à défaut d'entente, aux conditions fixées par la Régie de l'énergie;

CONSIDÉRANT QU'il est important que chaque partie, qu'il s'agisse d'une municipalité, d'un contribuable ou d'une entreprise de distribution de gaz, assume sa juste part des coûts découlant de la présence d'équipements dans l'emprise publique municipale ou de leur délocalisation à la demande de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE depuis 2019, Énergir, s.e.c. et l'UMQ ont conclu une entente-cadre à cet égard;

CONSIDÉRANT QUE l'entente prévoit une compensation pour les coûts assumés par les municipalités sur la base d'un ratio de 2,5 % des coûts des travaux d'implantation ou d'amélioration effectués par Énergir, s.e.c. sur le territoire de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE l'entente prévoit aussi un partage de coûts tenant compte de la dépréciation de l'actif lorsque la municipalité doit exiger un déplacement des réseaux du distributeur gazier;

Il est proposé par monsieur le conseiller Patrick Charbonneau, appuyé par madame la conseillère Isabelle Gauthier et résolu unanimement :

D'adhérer à l'entente-cadre intervenue en 2019 entre l'UMQ et Énergir, s.e.c., tel qu'il appert de l'entente jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

D'autoriser la directrice générale adjointe, à signer pour et au nom de la Ville de Mirabel, tout document à cet égard.

QUE copies de cette résolution soient transmises à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) et à Énergir, s.e.c.

987-12-2020	Remboursement du solde engagé concernant le fonds de roulement relativement à la résolution numéro 584-08-2015 <i>Soumission relative à des travaux de remplacement du parement de briques, d'aménagement d'une maison de jeunes et d'ajout d'un monte-personne au centre culturel Joseph-Savard, dans le secteur de Saint-Janvier.</i> (G7 115 U3 N2403)
--------------------	--

CONSIDÉRANT la résolution numéro 584-08-2015 *Soumission relative à des travaux de remplacement du parement de briques, d'aménagement d'une maison de jeunes et d'ajout d'un monte-personne au centre culturel Joseph-Savard, dans le secteur de Saint-Janvier,*

CONSIDÉRANT QU'en vertu de ladite résolution, la dépense a été imputée au fonds de roulement;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de rembourser le solde engagé restant au fonds de roulement pour un montant de 359 600 \$;

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Lauzon, appuyé par monsieur le conseiller Robert Charron et résolu unanimement :

De rembourser le solde engagé restant au fonds de roulement pour un montant de 359 600 \$, le tout concernant la soumission relative à des travaux de remplacement du parement de briques, d'aménagement d'une maison de jeunes et d'ajout d'un monte-personne au centre culturel Joseph-Savard, dans le secteur de Saint-Janvier, autorisée en vertu de la résolution numéro 584-08-2015.

988-12-2020	Modification de la résolution numéro 563-07-2020 <i>Soumission relative à la réfection de la toiture de l'hôtel de Ville, concernant le financement de la dépense.</i> (2020-043) (G7 311 102 U3 N2888)
--------------------	--

Il est proposé par monsieur le conseiller François Bélanger, appuyé par monsieur le conseiller Patrick Charbonneau et résolu unanimement :

De modifier la résolution numéro 563-07-2020 *Soumission relative à la réfection de la toiture de l'hôtel de Ville*, en supprimant le dernier paragraphe « *D'imputer, dès l'année 2020, cette dépense au fonds de roulement de la Ville de Mirabel, remboursable sur une période de 5 ans.* ».

989-12-2020	Modification de la résolution numéro 504-06-2020 <i>Soumission relative à la fourniture et l'installation d'abris 12' X 16' aux parcs Binette, du Mica et de la Loire, concernant le financement de la dépense.</i> (2020-047) (G7 115 U3 N15206)
--------------------	--

Il est proposé par madame la conseillère Isabelle Gauthier, appuyé par monsieur le conseiller Patrick Charbonneau et résolu unanimement :

De modifier la résolution numéro 504-06-2020 *Soumission relative à la fourniture et l'installation d'abris 12' X 16' aux parcs Binette, du Mica et de la Loire*, en supprimant le dernier paragraphe « *D'imputer la dépense de 24 501,15 \$ au fonds de parcs et terrains de jeux en ce qui a trait au parc de la Loire et la dépense de 44 457,90 \$ à même le fonds d'activité financière pour les parcs du Mica et Binette (assurances).* ».

990-12-2020	Modification de la résolution numéro 285-03-2020 <i>Soumission relative aux travaux d'asphaltage, phase I, concernant le financement de la dépense.</i> (2020-016) (X3 211 U3 N15587)
--------------------	--

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Lauzon, appuyé par monsieur le conseiller François Bélanger et résolu unanimement :

De modifier le tableau joint à la résolution numéro 285-03-2020 *Soumission relative aux travaux d'asphaltage, phase I*, en remplaçant les inscriptions apparaissant audit tableau pour que les appropriations faites au fonds de parcs et terrains de jeux soient plutôt imputées au fonds des activités financières.

991-12-2020 **Modification de la résolution numéro 436-05-2020**
Soumission relative à la construction d'un chalet de
parc au parc Claude-Laliberté, dans le secteur de Saint-
Canut, concernant le financement de la dépense.
(2020-027) (G7 115 U3 N15546)

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc Laurin, appuyé par madame la conseillère Isabelle Gauthier et résolu unanimement :

De modifier la résolution numéro 436-05-2020 *Soumission relative à la construction d'un chalet de parc au parc Claude-Laliberté, dans le secteur de Saint-Canut*, en supprimant le dernier paragraphe « *D'imputer la présente dépense au fonds de parcs et terrains de jeux.* ».

992-12-2020 **Modification de la résolution numéro 404-05-2020**
Soumission relative aux travaux d'asphaltage, phase 2,
concernant le financement de la dépense. (2020-023)
(X3 211 U3 N15588)

Il est proposé par monsieur le conseiller François Bélanger, appuyé par monsieur le conseiller Patrick Charbonneau et résolu unanimement :

De remplacer le dernier paragraphe de la résolution numéro 404-05-2020 *Soumission relative aux travaux d'asphaltage, phase 2*, par le suivant :

« *D'imputer la dépense comme suit, soit un montant de 972 323,17 \$ à même le fonds des activités financières, un montant de 2 019 514,92 \$ à même le fonds de carrières et sablières et un montant de 2 107 800,98 \$ à même le fonds de roulement étant remboursable sur une période de 10 ans.* »

993-12-2020 **Modification de la résolution numéro 291-03-2020**
Acquisition de gré à gré du lot appartenant à
Succession Marguerite Binette (Paiement), dans le
secteur de Saint-Augustin (partie du lot 5 130 511),
concernant le financement de la dépense. (G7 100
N11697 #106571 ou G7 113 N11697)

Il est proposé par madame la conseillère Isabelle Gauthier, appuyé par monsieur le conseiller François Bélanger et résolu unanimement :

De modifier la résolution numéro 291-03-2020 *Acquisition de gré à gré du lot appartenant à Succession Marguerite Binette (Paiement), dans le secteur de Saint-Augustin (partie du lot 5 130 511)*, en remplaçant le cinquième (5^e) paragraphe « *D'imputer cette dépense à même le surplus accumulé non affecté.* » par « *D'imputer cette dépense à même l'excédent de fonctionnement affecté.* ».

994-12-2020 **Modification de la résolution numéro 706-08-2020**
Soumission relative à la construction d'une piste cyclable sur la rue Boileau et le côté est du boul. du Curé-Labelle jusqu'au boul. Céloron, dans le secteur de Saint-Janvier, concernant le financement de la dépense. (2020-057) (X3 215 U3 N14920)

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Lauzon, appuyé par monsieur le conseiller Robert Charron et résolu unanimement :

De modifier la résolution numéro 706-08-2020 *Soumission relative à la construction d'une piste cyclable sur la rue Boileau et le côté est du boul. du Curé-Labelle jusqu'au boul. Céloron, dans le secteur de Saint-Janvier*, en remplaçant au dernier paragraphe, après le mot montant, le mot et le nombre « de 1 252 000 \$ » par les mots « à être déterminé ».

995-12-2020 **Modification de résolutions relatives à l'achat de véhicules automobiles afin de modifier le mode de financement. (G6 112 U3) (Dossiers individuels) (2367)**

CONSIDÉRANT la résolution numéro 175-02-2020 *Soumission relative à la fourniture et livraison de six (6) camionnettes, année 2020. (2020-006) (G6 112 U3 N7936)*;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 177-02-2020 *Soumission relative à la fourniture et livraison d'un véhicule quatre (4) roues motrices, année 2020, pour le Service de la sécurité incendie. (2020-001) (G6 112 U3 N4826)*;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 240-03-2020 *Soumission relative à la fourniture et livraison de trois (3) véhicules utilitaires, année 2019 ou 2020. (2020-007) (G6 112 U3 N4826)*;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 242-03-2020 *Soumission relative à la fourniture et livraison de trois (3) camionnettes 1 tonne et une (1) camionnette ¾ tonne, année 2020, pour le Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire et le Service de l'équipement et des travaux publics. (2020-014) (G6 112 U3 N7936)*;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 286-03-2020 *Soumission relative à la fourniture, installation et livraison d'un système de transfert d'équipement (cadre basculant) incluant la fourniture et la livraison d'une benne de transport en vrac chauffante et d'un épandeur d'abrasifs. (2020-025) (G6 112 U3 N8890)*;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 502-06-2020 *Soumission relative à la fourniture et à la livraison d'un camion cube 16 pieds, année 2020, pour le Bois de Belle-Rivière. (2020-044) (G6 112 U3 N15640)*;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 505-06-2020 *Soumission relative à la fourniture et à la livraison d'une remorque à asphalte chauffante. (G6 112 U3 N8881)*;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 649-08-2020 *Soumission relative à la fourniture et livraison d'un rouleau compacteur d'asphalte pour le Service de l'équipement et des travaux publics. (2020-053) (G6 112 U3 N8109)*;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier le mode de financement indiquer dans lesdites résolutions ci-avant mentionnées;

Il est proposé par monsieur le conseiller Patrick Charbonneau, appuyé par monsieur le conseiller François Bélanger et résolu unanimement :

De modifier les résolutions numéros 175-02-2020, 177-02-2020, 240-03-2020, 242-03-2020, 286-03-2020, 502-06-2020, 505-06-2020 et 649-08-2020, en supprimant le dernier paragraphe relatif au mode de financement desdites résolutions, le financement des acquisitions ne se faisant plus via le règlement d'emprunt numéro 2367.

996-12-2020	Imputation d'une somme de 4 885 367 \$ à la réserve financière constituée aux fins d'urgence et d'imprévu. (G5 212 N1380 #90399)
--------------------	---

Il est proposé par monsieur le conseiller François Bélanger, appuyé par madame la conseillère Isabelle Gauthier et résolu unanimement :

D'imputer une somme de 4 885 367 \$, provenant du fonds des activités financières, à la réserve financière constituée aux fins d'urgence et d'imprévu.

997-12-2020	Affectation du surplus libre au surplus affecté. (G5 212 N1380 #104610)
--------------------	--

CONSIDÉRANT QUE des projets d'immobilisations et des dépenses courantes n'ont pu être effectués en 2020;

CONSIDÉRANT QUE ces dépenses et investissements avaient été budgétés en fonction de la taxation décrétée en 2020 ou antérieurement;

CONSIDÉRANT que le fait de ne pas avoir effectué ces dépenses fera en sorte de générer un surplus pour l'année 2020;

CONSIDÉRANT que ces dépenses et investissements seront réalisés en 2021;

Il est proposé par monsieur le conseiller François Bélanger, appuyé par monsieur le conseiller Patrick Charbonneau et résolu unanimement :

D'affecter à même le surplus 2020 qui sera décrété, une somme de 1 455 400 \$ pour les dépenses ou immobilisations, tel que plus amplement détaillé à l'annexe « I » jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

998-12-2020 Adoption d'un projet de règlement numéro PU-2435 modifiant le Règlement de zonage numéro U-2300 de façon à :

- agrandir la zone H 13-2 à même une partie de la zone P 13-18, dans le secteur de Mirabel-en-Haut;
- créer la zone P 13-19 et ses dispositions spécifiques à même une partie de la zone P 13-18, dans le secteur de Mirabel-en-Haut;
- agrandir la zone H 13-16 à même une partie de la zone H 13-5, dans le secteur de Mirabel-en-Haut;
- agrandir la zone H 13-8 à même une partie de la zone P 13-6, dans le secteur de Mirabel en Haut. (G8 400) (2988)

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Lauzon, appuyé par monsieur le conseiller Marc Laurin et résolu unanimement :

D'adopter le projet de règlement numéro PU-2435 modifiant le Règlement de zonage numéro U-2300 de façon à :

- agrandir la zone H 13-2 à même une partie de la zone P 13-18, dans le secteur de Mirabel-en-Haut;
- créer la zone P 13-19 et ses dispositions spécifiques à même une partie de la zone P 13-18, dans le secteur de Mirabel-en-Haut;
- agrandir la zone H 13-16 à même une partie de la zone H 13-5, dans le secteur de Mirabel-en-Haut;
- agrandir la zone H 13-8 à même une partie de la zone P 13-6, dans le secteur de Mirabel-en-Haut.

De remplacer, en raison de l'état d'urgence sanitaire dû à la COVID-19, la procédure usuelle de consultation par une consultation écrite de 15 jours annoncée au préalable par un avis public. Selon cette consultation écrite, toute personne peut transmettre des commentaires écrits, par courriel ou courrier, pour une période de 15 jours suivant la publication de l'avis.

999-12-2020 Avis de motion pour la présentation prochaine d'un règlement modifiant le Règlement de zonage numéro U-2300 de façon à :

- agrandir la zone H 13-2 à même une partie de la zone P 13-18, dans le secteur de Mirabel-en-Haut;
- créer la zone P 13-19 et ses dispositions spécifiques à même une partie de la zone P 13-18, dans le secteur de Mirabel-en-Haut;
- agrandir la zone H 13-16 à même une partie de la zone H 13-5, dans le secteur de Mirabel-en-Haut;
- agrandir la zone H 13-8 à même une partie de la zone P 13-6, dans le secteur de Mirabel en Haut. (G8 400) (U-2435)

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Michel Lauzon qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté un règlement modifiant le Règlement de zonage numéro U-2300 de façon à :

- agrandir la zone H 13-2 à même une partie de la zone P 13-18, dans le secteur de Mirabel-en-Haut;
- créer la zone P 13-19 et ses dispositions spécifiques à même une partie de la zone P 13-18, dans le secteur de Mirabel-en-Haut;
- agrandir la zone H 13-16 à même une partie de la zone H 13-5, dans le secteur de Mirabel-en-Haut;

- agrandir la zone H 13-8 à même une partie de la zone P 13-6, dans le secteur de Mirabel-en-Haut.

1000-12-2020 Avis de motion pour la présentation prochaine d'un règlement modifiant le règlement numéro 2251 *concernant la gestion contractuelle, le contrôle, les suivis budgétaires ainsi que la délégation de pouvoir d'autoriser des dépenses*, afin d'autoriser le directeur général à affecter divers fonds et réserves et à autoriser d'autres personnes à faire des dépenses et dépôt d'un projet de règlement. (G8 400) (2417)

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Marc Laurin qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté un règlement modifiant le règlement numéro 2251 *concernant la gestion contractuelle, le contrôle, les suivis budgétaires ainsi que la délégation de pouvoir autoriser des dépenses*, afin d'autoriser le directeur général à affecter divers fonds et réserves et à autoriser d'autres personnes à faire des dépenses.

À cet égard, monsieur le conseiller Marc Laurin dépose un projet de règlement.

1001-12-2020 Avis de motion pour la présentation prochaine d'un règlement pourvoyant à l'imposition des taxes sur les propriétés immobilières, à l'imposition de compensations et tarifs pour la fourniture de services municipaux, le tout aux fins de l'exercice financier 2021 et dépôt d'un projet de règlement. (G8 400) (2430)

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Michel Lauzon qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté un règlement pourvoyant à l'imposition des taxes sur les propriétés immobilières, à l'imposition de compensations et tarifs pour la fourniture de services municipaux, le tout aux fins de l'exercice financier 2021.

À cet égard, monsieur le conseiller Michel Lauzon dépose un projet de règlement.

1002-12-2020 Avis de motion pour la présentation prochaine d'un règlement modifiant le règlement numéro 843 modifiant divers règlements pour tenir compte, soit de l'ajout de nouveaux tarifs non encore exigés et autres dispositions connexes et dépôt d'un projet de règlement. (G8 400) (2431)

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller François Bélanger qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté un règlement modifiant le règlement numéro 843 *modifiant divers règlements pour tenir compte, soit de l'ajout de nouveaux tarifs non encore exigés et autres dispositions connexes*.

À cet égard, monsieur le conseiller François Bélanger dépose un projet de règlement.

1003-12-2020 **Projet de règlement numéro 2432 modifiant le règlement numéro 717 Concernant la sécurité routière, afin de modifier les dispositions concernant le stationnement de nuit, sur la rue de Chenonceau, dans le secteur du Domaine-Vert Nord. (G8 400)**

CONSIDÉRANT QU'avis de motion a été donné lors de la séance de ce conseil tenue le 23 novembre 2020;

À cet égard, monsieur le conseiller François Bélanger dépose un projet de règlement.

1004-12-2020 **Embauche au poste d'inspecteur en environnement pour le Service de l'environnement. (G4 112)**

Il est proposé par madame la conseillère Francine Charles, appuyé par monsieur le conseiller François Bélanger et résolu unanimement :

D'embaucher Jessica Grenier, au poste d'inspecteur en environnement pour le Service de l'environnement, en vue qu'elle obtienne le statut de personne salariée régulière à temps plein, le tout aux conditions prévues à la convention collective de travail du Syndicat des employés municipaux de la Ville de Mirabel (C.S.N.) (Bureaux), la date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

1005-12-2020 **Entente relative à la dispense d'un programme de formation de l'École nationale des pompiers du Québec. (G4 500 U4 N6837)**

CONSIDÉRANT QUE la résolution numéro 741-08-2019 *Entente avec l'École des pompiers du Québec*;

Il est proposé par monsieur le conseiller Patrick Charbonneau, appuyé par madame la conseillère Isabelle Gauthier et résolu unanimement :

D'autoriser le directeur du Service de la sécurité, à signer l'entente relative à la dispense d'un programme de formation de l'École nationale des pompiers du Québec, ou de toute entente substantiellement conforme au présente projet d'entente ainsi que tout autre document nécessaire.

1006-12-2020 **Appui à la Table des préfets et élus de la couronne Nord (TPÉCN) - Projet de Plan stratégique de développement du transport collectif de l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM). (G3 312 U4 N14525)**

CONSIDÉRANT QUE le 28 octobre 2020, l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM) annonçait le lancement de la consultation publique sur le projet de Plan stratégique de développement (PSD) du transport collectif;

CONSIDÉRANT QUE les citoyens, usagers et partenaires de la mobilité sont invités par l'ARTM à donner leur opinion sur le projet de Plan stratégique de développement du transport collectif;

CONSIDÉRANT QUE l'appel de mémoires se terminera le 14 décembre 2020 et que les séances d'audition des mémoires se tiendront entre le 13 et le 26 janvier 2021;

CONSIDÉRANT QUE le Plan stratégique de développement (PSD) de l'ARTM vise à établir des stratégies de mobilité durable appuyées sur la politique de mobilité durable 2030 du ministère des Transports du Québec (MTQ) et du Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD) de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM);

CONSIDÉRANT QUE le Plan stratégique de développement de l'ARTM doit proposer une amélioration des services de transport collectif à l'échelle métropolitaine basée sur les besoins de la population;

CONSIDÉRANT QUE la couronne Nord est une région à part entière, dotée d'une offre d'emploi abondante et diversifiée, d'un cadre de vie agréable et de formules de développement adaptées aux principes de la durabilité recommandée par la Communauté métropolitaine de Montréal;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités de la couronne Nord jouent un rôle de plus en plus important et structurant au sein de la Communauté métropolitaine de Montréal autant en termes de croissance démographique que d'essor économique et social;

CONSIDÉRANT QUE ce rôle prendra encore de l'importance suite à la pandémie comme le démontrent très clairement les tendances récentes;

CONSIDÉRANT QUE la croissance socio-économique des municipalités de la couronne Nord exerce une rétention de plus en plus importante des déplacements internes de ses résidents et que la part modale de l'auto est largement prééminente;

CONSIDÉRANT QUE partout sur le réseau routier de la couronne Nord, la situation concernant la congestion routière n'a cessé de s'accroître, et ce, de façon dramatique;

CONSIDÉRANT QUE la couronne Nord ne compte aucun réseau de transport collectif structurant permettant de se déplacer sur l'ensemble de son territoire, et ce principalement dans l'axe est-ouest;

CONSIDÉRANT QUE la Table des préfets et élus de la couronne Nord a adopté, unanimement, un mémoire eu égard au projet de Plan stratégique de développement de l'ARTM;

CONSIDÉRANT QUE nous avons pris connaissance des recommandations et des enjeux communs qui se dégagent du mémoire de la TPÉCN eu égard au projet de Plan stratégique de développement de l'ARTM;

Il est proposé par monsieur le conseiller Patrick Charbonneau, appuyé par monsieur le conseiller François Bélanger et résolu unanimement :

D'appuyer le mémoire de la TPÉCN dans le cadre du projet relatif au Plan stratégique de développement du transport collectif de l'ARTM;

D'appuyer le dépôt du mémoire de la Table des préfets et élus de la Couronne Nord (TPÉCN) dans le cadre de la consultation sur le projet de Plan stratégique de développement du transport collectif de l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM);

D'autoriser à transmettre copie de la présente résolution à l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM) et à monsieur Yves Phaneuf, coordonnateur à la Table des préfets et élus de la couronne Nord.

1007-12-2020 Désignation d'un mandataire pour l'Office québécois de la langue française. (G2 400)
--

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Charron, appuyé par monsieur le conseiller Patrick Charbonneau et résolu unanimement :

De désigner, la directrice du Service des communications, à titre personne autorisée à représenter la Ville de Mirabel pour assurer les liens et communications avec l'Office québécois de la langue française.

La présente résolution remplace les résolutions antérieures numéros 757-12-1978 *Autorisation au Greffier et au DG de présenter un rapport à l'OQLF sur la situation linguistique* et 120-03-1980 *Autorisation au Greffier pour remplir la fiche d'analyse linguistique et du programme de francisation de l'administration.*

Dépôt de documents.

La greffière dépose au conseil les documents suivants :

- a) déclarations écrites, mentionnant l'existence des intérêts pécuniaires de conseillers et conseillère, soit Mme Guylaine Coursol ainsi que MM. François Bélanger et Patrick Charbonneau, conformément à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*; (G1 211 101 110 N14530)
- b) procès-verbal numéro 2020-12-03 concernant les modifications et/ou corrections à être apportées aux résolutions et règlements adoptés par le conseil municipal de la Ville de Mirabel en vertu de l'article 92.1 de la Loi sur les cités et villes, préparé par la greffière, Suzanne Mireault, avocate. (G1 211 101 120 N11458)

1008-12-2020 Interdiction de stationner sur les rues Sainte-Madeleine, Lafontaine et Dumouchel, dans le secteur de Saint-Benoît. (X3 310 N1260)
--

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'interdire le stationnement de 7h à 9h et de 14h à 16h, du lundi au vendredi, entre le 20 août et le 23 juin, sur le côté sud de la rue Sainte-Madeleine, entre les rues Saint-Jean-Baptiste et la rue Lafontaine, sur le côté est de la rue Lafontaine, entre la rue Sainte-Madeleine et le rang Saint-Étienne et sur le côté sud de la rue Dumouchel,

à partir de la rue Chénier jusqu'à la rue Lafontaine, compte tenu de la présence d'une école;

Il est proposé par madame la conseillère Isabelle Gauthier, appuyé par monsieur le conseiller François Bélanger et résolu unanimement :

D'interdire le stationnement de 7h à 9h et de 14h à 16h, du lundi au vendredi, entre le 20 août et le 23 juin, sur le côté sud de la rue Sainte-Madeleine, entre les rues Saint-Jean-Baptiste et la rue Lafontaine, sur le côté est de la rue Lafontaine, entre la rue Sainte-Madeleine et le rang Saint-Étienne et sur le côté sud de la rue Dumouchel, à partir de la rue Chénier jusqu'à la rue Lafontaine, dans le secteur de Saint-Benoît, le tout tel qu'il appert au plan joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

À cet égard, d'autoriser le Service de l'équipement et des travaux publics à installer des panneaux de signalisation nécessaires.

Que ladite signalisation sera effective dans les trente (30) jours de l'adoption de la présente résolution.

1009-12-2020 Embauche au poste d'électricien pour le Service de l'équipement et des travaux publics. (G4 112)

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Charron, appuyé par monsieur le conseiller Patrick Charbonneau et résolu unanimement :

D'embaucher Marc-André Léveillé, au poste d'électricien au Service de l'équipement et des travaux publics, en vue qu'il obtienne le statut de personne salariée régulière, le tout aux conditions prévues à la convention collective de travail du Syndicat des travailleuses et travailleurs de la Ville de Mirabel - C.S.N. (Cols bleus), la date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

1010-12-2020 Résiliation du contrat relativement à l'entretien des portes de garage – années 2020, 2021, 2022, 2023 et 2024. (G7 311 102 U3 N10086)

Il est proposé par monsieur le conseiller François Bélanger, appuyé par monsieur le conseiller Michel Lauzon et résolu unanimement :

De résilier le contrat relativement à l'entretien des portes de garage – années 2020, 2021, 2022, 2023 et 2024 avec la compagnie « Portes et fenêtres DVR, considérant que l'entreprise a failli aux obligations qui lui étaient imposées aux documents contractuels dont notamment qu'elle n'a pas obtenu et/ou maintenu les licences requises pour divers travaux.

1011-12-2020 Interdiction d'arrêter et de stationner sur la rue De Longueuil, du côté nord, de la rue Jacques-Cartier jusqu'à la station de pompage, dans le secteur du Domaine-Vert Nord. (X3 310 N7989)

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'interdire les arrêts et le stationnement sur la rue De Longueuil, du côté nord, de 7h à 9h et de 14h à 16h, du lundi au vendredi, du 20 août au 23 juin, et ce, de la rue Jacques-Cartier jusqu'à la station de pompage, considérant la présence d'une école primaire;

Il est proposé par monsieur le conseiller François Bélanger, appuyé par monsieur le conseiller Marc Laurin et résolu unanimement :

D'interdire les arrêts et le stationnement sur la rue De Longueuil, du côté nord, de 7h à 9h et de 14h à 16h, du lundi au vendredi, du 20 août au 23 juin, et ce, de la rue Jacques-Cartier jusqu'à la station de pompage, dans le secteur du Domaine-Vert Nord, le tout tel qu'il appert au plan joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

À cet égard, d'autoriser le Service de l'équipement et des travaux publics à installer des panneaux de signalisation nécessaires.

Que ladite signalisation sera effective dans les trente (30) jours de l'adoption de la présente résolution.

Jean Bouchard, maire

Suzanne Mireault, greffière